

///// Lycée des métiers d'art, **REVEL**
du bois et de l'ameublement

> Durée de la formation

- 1, 2 ou 3 ans, formation initiale ;
- possibilité en 1 an pour élèves pouvant bénéficier d'une passerelle (post Bac ou détenteur d'un des CAP art du bois) ;
- période de formation en milieu professionnel : 12 semaines sur les 2 années.

> Objectif de la formation

Ce CAP prépare au métier de sculpteur sur bois. Celui-ci doit être capable de reproduire des éléments ornementaux à travers les styles.

> Qualités requises

Précis et minutieux, le sculpteur doit avoir une sensibilité artistique et un sens des volumes lui permettant de reproduire et de concevoir des motifs sculptés. Il est également recommandé d'avoir des aptitudes graphiques ainsi qu'une ouverture à la sculpture contemporaine.

> Condition d'admission, niveau requis

- Le CAP s'adresse prioritairement à des élèves sortant de 3e ;
- Être âgé de moins de 26 ans.

> Répartition des enseignements :

Enseignement général :

- 12h (Français, Histoire-géographie, Maths, Sciences physiques, Anglais LV1 et EPS) ;
- Arts appliqués et histoire des styles : 3 h ;
- Prévention santé environnement : 1h Enseignement professionnel (technologie, dessin de construction, atelier, modelage) : 18 h.

> Après la formation, poursuite d'études

Autre formation « art du bois » ou « métiers d'art » : dorure, finition, restauration de mobilier ancien.

> Secteur d'activité, type d'emploi

Activité comme artisan ou salarié d'une entreprise artisanale de sculpture sur bois, de restauration de mobilier ancien, de fabrication de meubles et d'objets de décoration.